

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE
SEANCE DU 10 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 29 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **mercredi 10 janvier 2018**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 13
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 12

Présents : MM. Jean-François HUMEAU - Stéphane COMBEAU – Raymond BEAUHAIRE – Michel LAUNAY - David MAINCENT - Philippe LAMBERT – Mmes Véronique RIGAUD - Marie-Thérèse LE GLAUNEC - MM. Olivier DUMAS LACOUR – Michel GOUELLO - Serge BUCHET et Claude MAGNEN.

Absente et pouvoir :

Madame Evelyne MAHE, absente excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane COMBEAU mais le pouvoir, transmis par mail, est arrivé après la séance

Secrétaire : A l'unanimité, M. Serge BUCHET a été désigné secrétaire de séance.

N° 2018-01-01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

Observations :

-Stéphane Combeau : rectification à apporter au sujet de la Décision Modificative n°03/2017 : il s'agit de 3.600 € et non pas 3.400 € de virement entre les articles 1641 (DI) et 2315-142(DI) du budget Commune

-Olivier Dumas Lacour : lors de la séance du 29/11/2017 du Conseil Municipal, ce dernier avait délibéré sur la gratuité des anciens locaux de la Poste pour un atelier d'exposition d'artisanat et non de vente. Or, la réalité est différente. Par conséquent, il demande que l'association occupant les lieux se mette en conformité avec la délibération, qui a valeur normative.

-Mr le Maire : concernant le tarif voté pour le prix d'une télécommande pour accès à la zone piétonne, il est bien de 50 € et non 60 € comme indiqué sur les conventions passées entre la Commune et les usagers (conventions antérieures à la décision du Conseil Municipal).

-Claude Magnen réitère la demande faite en séance du 29/11/2017 concernant l'avis défavorable émis par la Commission de Sécurité à la suite de la visite de sécurité de l'église : a-t-il été levé ? Mr le Maire : il ne reste que les blocs de sortie de secours à installer, il a chargé Raymond Beauhaire de solliciter des devis. R. Beauhaire : a reçu un devis mais vu le montant de ce dernier, il attend des précisions du fournisseur.

-Serge Buchet :

* il regrette que rien n'ait été indiqué de son intervention sur la journée citoyenne qu'il a organisée fin octobre pour le nettoyage du cimetière, journée au terme de laquelle des propositions avaient été émises (local de rangement de petit matériel d'entretien et matériel d'entretien). Mr le Maire : il sera donné une suite favorable, le local et le matériel seront fournis.

* sur la signalisation routière : il rappelle les termes de l'article R.412-28-1 du Code de la Route selon lequel « lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 Km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police ». En conséquence, 2 panonceaux « sauf vélos » doivent être installés sous le panneau sens interdit.

* sur le radar pédagogique : il avait précisé le 29/11/2017 que la pose du radar aurait permis de donner des informations sur la vitesse des véhicules et surtout, de comparer la vitesse par rapport aux données antérieures. Le résultat de cette comparaison aurait permis de juger de l'efficacité du dispositif temporaire installé à la sortie du Vieux Bourg.

-Michel Gouëlle : concernant son intervention du 29/11/2017, il y a eu méprise sur sa demande : il voulait savoir ce qui était prévu en matière de sécurité et non en matière d'illuminations dans la rue du Souvenir.

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2017 est ensuite adopté à l'unanimité.

N° 2018-01-02 – ILLUMINATIONS 2017

La réunion de ce soir ayant été demandée par une majorité de Conseillers Municipaux pour débattre de la gestion des illuminations 2017, Mr le Maire donne la parole aux membres.

Stéphane Combeau, 1^{er} Adjoint, prend la parole : *« J'ai cru comprendre que le conseil refusait d'aider dans le cadre des illuminations. Je ne peux laisser cette rumeur en l'état, et ne pas apporter un démenti total. Certes, la création récente d'une commission Animations et le peu de motivation des conseillers à y adhérer pourrait laisser croire à un observateur extérieur que tel est effectivement le cas. Ce n'est qu'un alibi puisqu'il existe suffisamment de commissions, sans qu'il soit besoin d'en créer de nouvelles. Cela aurait ainsi évité la tragi-comédie autour de l'association des Gazelles.*

La réalité est donc autre : le conseil n'a pas été associé, de près ou de loin à cette organisation. Toutes les réunions avec la Préfecture se sont déroulées sans que les membres de la commission sécurité et le référent sécurité aient été invités à y participer, et sans que le conseil ait été informé de leurs conclusions. J'en veux encore pour preuve l'intervention impromptue de Raymond, lors de la réunion en mairie du 15 décembre. La lecture de ce rapport est instructive : elle révèle que les exigences des services de l'État sont de plus en plus élevées, et comment ne pourraient-elles pas l'être lorsqu'on lit encore que « la mairie n'organise rien » pendant le mois de décembre. Si tel était le cas, il n'y aurait pas de public ce soir, car pas de sujet d'inquiétude. Nul doute qu'en 2018, la tutelle de l'État sera encore plus forte et les marges de manœuvre inexistantes.

Le conseil a délibéré pour la mise en place d'une commission sécurité, qui n'est donc qu'une coquille vide. Elle aurait dû, à minima, donner un avis sur l'opportunité de faire appel à des bénévoles, question que se pose également la Préfecture, et qui aurait dû également être débattue en conseil. Je souligne entre parenthèses qu'il n'existe aucun écrit ayant autorisé des bénévoles à assurer une mission de service public, qui plus est sécuritaire. Quid de leur couverture en cas d'accident? Je leur tire cependant mon chapeau d'être venus dans cette galère.

J'ai lu ici et là qu'on ne savait pas quoi faire pour limiter le nombre de visiteurs : certes les solutions ne sont pas aisées à trouver, mais par contre, il est certain que la médiatisation télé, avant et pendant cette période, est le moyen le plus sûr d'aggraver ce problème.

Que l'on ne se m'éprenne pas et que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit : je ne suis pas contre les illuminations, et la majorité, si ce n'est la totalité des membres du conseil, non plus : elles seront encore là dans 5 ans, dans 10 ans, sauf événements extérieurs à la mairie. Par contre, je suis, et ils sont en désaccord sur la gestion de ces dernières, sur leur médiatisation sans concertation préalable. Cette absence de concertation et de communication est telle que le conseil municipal dans son ensemble, à l'exception sans doute d'un ou deux conseillers, devait regarder la télévision le 23 décembre pour connaître le résultat d'une émission, dont je laisse chacun juge du contenu.

Ces promotions télévisuelles, si flatteuses soient-elles, sont un miroir déformant de la réalité, et aboutissent aux excès d'un tourisme de masse que nous connaissons actuellement. Cette affluence contente sans aucun doute la vente à emporter, au regard du nombre d'échoppes ouvertes, et de l'amas de déchets constatés au lendemain de ces week-ends, mais combien de ces visiteurs repartent frustrés et ne reviendront plus, après avoir été refusés dans les restaurants, en incapacité de les recevoir, ou filtrés à l'entrée de certaines boutiques, par crainte des chapardages ou par manque de place. Pour autant, peut-on le reprocher aux commerçants, alors même que certains d'entre eux se plaignent qu'il y a trop de monde. Un principe physique élémentaire a simplement été oublié : le contenu ne peut être plus important que le contenant.

J'ai donc l'impression d'être sur un bateau à la dérive, de naviguer dans un brouillard épais vers une direction inconnue, puisque son capitaine a perdu de vue qu'une mandature n'était pas une traversée en solitaire mais en équipage, qu'un projet municipal était une adhésion collective à des projets communs.

Je rappelle que, pour ce motif, le conseil a voté il y a près d'un an, une baisse de délégation des pouvoirs du maire à 10 000 euros, certains conseillers proposant même 5 000 euros. Pour mémoire, j'ai été le seul à m'abstenir, non pas que je ne comprenais pas la demande, mais parce que je doutais de l'efficacité de la mesure. On ne peut pas dire que celle-ci ait eu l'effet attendu.

Le niveau de confiance de la plupart des membres du conseil vis-à-vis de ce capitaine pour les mener à bon port est donc, aujourd'hui encore plus qu'hier, sous la ligne de flottaison, comme l'est tout autant leur motivation à continuer dans ces conditions : les voies d'eau sont tellement nombreuses que l'unique issue paraît être de sauter par-dessus bord, la seule question étant : qui sautera le premier.

Enfin, comme la rumeur ou la rumeur de la rumeur courent, et que l'on semble me prêter certaines initiatives, je vais répondre à quelques questions.

Suis-je à l'origine de cette réunion : la réponse est négative mais j'ai fait le lien.

Y-a-t-il eu de ma part manipulation des conseillers pour arriver à cette situation, et une volonté de provoquer un « putsch » comme je l'ai entendu? C'est une excuse facile, et la simple lecture des comptes rendus des conseils depuis le début de la mandature prouve que cela n'est pas le cas. Le penser ou le dire serait dénier à ces conseillers tout esprit critique, toute capacité d'analyse et de décision.

Et pour terminer, pour ceux qui sont étonnés de mon positionnement aujourd'hui (mais sans doute que d'autres le sont moins), qui ne comprennent pas, pour reprendre une expression entendue récemment, que je ne passe plus la serpillerie avant et après, je crois avoir donné la réponse. ».

Claude Magnen : il reconnaît que la manifestation est exceptionnelle pour la Commune, les Rochefortais pourraient en être fiers car ils apprécient leur commune mais vu la gestion de cette dernière, ils arrivent à saturation. Il regrette par ailleurs que Mr le Maire aille seul aux réunions préparatoires organisées par la Préfecture, cette manifestation étant classée « Grands rassemblements de personnes », deux élus, a minima, devraient y participer. En ça, il salue la position de R. Beauhaire lors de la dernière réunion organisée par la Préfecture le 13 décembre 2017 en mairie ; et le compte-rendu de ladite réunion démontre le nombre d'exigences à satisfaire. Le ressentiment quant à la gestion des illuminations et ses conséquences est partagé par plusieurs institutions (Communauté de Communes, gendarmerie). Bien qu'il en soit à son quatrième mandat municipal, il n'a jamais évolué dans un tel climat, il y a une accumulation de motifs de mécontentement qui conduit à une saturation.

Véronique Rigaud : elle regrette de ne pas avoir été invitée à la réunion organisée par la Préfecture le 13 décembre 2017. Elle pose la question suivante à Mr le Maire : « pourquoi et comment le Conseil Municipal en est arrivé là » ? Elle a le sentiment de ne pas être entendue voire méprisée.

Raymond Beauhaire, 2^{ème} Adjoint, précise qu'il partage entièrement la position de S. Combeau. Pour 2018, il demande que le Conseil Municipal soit associé, présent et actif à tous les niveaux pour l'organisation des illuminations. C'est d'ailleurs la demande de la Préfecture.

Serge Buchet : il rappelle que lorsqu'il s'était présenté en début de mandat pour être Elu Référent Sécurité Routière, il avait demandé à Mr le Maire d'en préciser les fonctions ; il lui avait répondu que ce n'était qu'« un nom ». Il a constaté depuis, à son désappointement, que tel était le cas. Or, il estime qu'un conseiller municipal réfléchit, qu'on peut solliciter son avis mais qu'il n'est pas que corvéable.

Olivier Dumas Lacour : les illuminations illustrent le malaise présent au sein du Conseil Municipal depuis l'émission du « village préféré ». Cependant, comment peut-on y remédier ?

Raymond Beauhaire : il faut poser cette question à Mr le Maire, que compte-t-il faire ?

Michel Launay : remercie Mr le Maire car il était présent tous les soirs pour faire la circulation pendant les illuminations, avec les bénévoles et même la Gendarmerie, contrairement à l'Elu Référent Sécurité Routière dont il reproche l'absence.

Réponses de Mr le Maire après ce tour de table :

- Sur le fait qu'il gère seul les illuminations : en réunion de conseil municipal en novembre dernier, il a proposé la création d'une commission « Animations de Noël », seuls deux membres se sont présentés. S. Buchet lui rappelle que lors des illuminations 2015, les élus ont aidé à la circulation. Stéphane Combeau répond que cette commission est un prétexte
- Il rappelle ensuite les actions en matière de sécurité : en 2015, acquisition d'un défibrillateur, S. Buchet et C. Magnen l'avaient demandé mais il a fallu que la Préfecture l'impose pour le voir installé ; et mise en place des rues piétonnes dans l'artère principale. En 2016, suite aux attentats de Nice, la Préfecture demande la mise en place d'un dispositif de protection de la zone piétonne. Des agents ont été recrutés (5 au total, à l'initiative du 1^{er} adjoint) pour décembre, postés aux deux extrémités de la zone piétonne. La Communauté de Commune a

aménagé un parking sur le site du Moulin Neuf et un chemin piétonnier permettant d'accéder au village, chemin que la Commune a équipé en éclairage public. La Commune a également aménagé un stationnement en épi dans la rue St Roch et une circulation en sens unique avec la rue de Graslin, sens de circulation imposé par les services de l'Etat. Enfin, elle a passé un contrat avec une association pour assurer un Dispositif de Premiers Secours (DPS).

En 2017, elle a aménagé un stationnement en épi dans la rue de Graslin où elle a également renforcé l'éclairage public ainsi que dans la partie basse de la rue St Roch. 29 bénévoles ont assuré la circulation sur la durée des illuminations, représentant 640 heures de travail.

- Sur la médiatisation, il a prévenu les membres que TF1 venait sur place le premier week-end de décembre, il était peu informé du contenu de l'émission, ce dont certains doutent.
- Sur le fait qu'il participe seul aux réunions organisées sur ce sujet par la Préfecture : il est le seul invité
- Sur le stationnement : il n'est peut-être pas pleinement satisfaisant mais « il n'est pas si mal ». C. Magnen lui fait remarquer qu'en tant que juge et partie, l'impartialité de Mr le Maire n'est peut-être pas acquise. Pour C. Magnen, la sécurité n'est pas assurée, Mr le Maire lui répond qu'« il rasait les murs » le soir...
- Sur la tenue des réunions de Conseil Municipal : « je ne suis pas un dictateur », V. Rigaud lui répond qu'il y a eu des réunions de conseil où les conseillers avaient le sentiment d'être peu considérés.

R. Beauhaire : propose que la commission « illuminations » soit désormais composée de l'ensemble du Conseil Municipal.

S. Combeau précise que la Commune peut supporter financièrement le recrutement de personnes pour cette manifestation. En 2017, l'association « Rochefort en fête » a assuré le travail car Mr le Maire n'a pas voulu demander préalablement au Conseil Municipal la possibilité de recruter.

S. Buchet, accusé de ne pas avoir participé cette année à la gestion de la circulation, rappelle qu'il s'est occupé du sujet de la circulation pendant deux ans mais s'il a cessé de le faire, c'est parce qu'il n'a plus été associé aux mesures prises en la matière. Il a cependant continué à mettre en place d'autres actions : concours Gastounet et journée vélo avec l'école primaire, journée citoyenne pour le nettoyage du cimetière, participation à l'organisation des Couleurs de Bretagne.

Mr le Maire s'interroge sur ce qu'il peut faire.

S. Combeau lui répond « les membres te le disent depuis le début de la séance : être associés ». La réalité est la suivante : la Préfecture met en place la tutelle en matière de sécurité pour les illuminations, il suffit de lire le compte-rendu de la réunion du 13/12/2017. Sur ce sujet, pour la réunion de retour d'expérience prévue en janvier 2018, Mr le Maire demande qui y assiste ? S. Combeau répond que la question ne se pose pas : la commission sécurité routière.

Sur le fonctionnement des commissions, Mr le Maire donne l'exemple de cet après-midi où seulement deux membres de la commission travaux participaient à la réunion de chantier du château. Philippe Lambert intervient : concernant les réunions de chantier du château, elles sont organisées dans la journée, ce qui écarte d'office les personnes ayant des obligations professionnelles ; de plus, elles sont conduites par l'architecte et la DRAC, laissant peu de latitude pour les membres de la commission. Par contre, réunir la commission sur des sujets concernant de près les habitants (exemple de la rue de Graslin et la signalisation mise en place pour les illuminations la veille ou le jour même du conseil), serait vraiment opportun et légitime.

O.Dumas Lacour propose de remettre en place les commissions communales en révisant le mode de fonctionnement, par exemple que le Maire n'ait pas de voix prépondérante mais un adjoint. L'autre question concerne les membres : peuvent-ils encore travailler ensemble puisque, en ce qui concerne la demande collective de la réunion de ce soir, il n'a pas été associé, geste qu'il estime manquer d'élégance.

David Maincent fait remarquer que des commissions ont pu travailler ensemble, dans un esprit constructif.

Mr le Maire donne ensuite la parole à des personnes présentes dans l'assistance :

- 1) Mr Jean-Pierre Fourré, co-président de l'association « Roch'Anim » : au nom du nouveau bureau de l'association, il n'interviendra pas dans un débat qui est municipal car les membres de l'association ne sont pas élus. Cependant, elle a participé aux illuminations (cf courrier qu'il a remis ce jour aux membres du Conseil Municipal) et reconnaît les désagréments occasionnés par cette manifestation pour les habitants. Par ailleurs, elle souhaite être associée en amont à l'édition 2018.
- 2) François Pinat : une étude fait état de 200 emplois temps plein générés par les illuminations.

S. Combeau rappelle que le Conseil Municipal n'a pas l'intention de remettre en cause les illuminations et fait remarquer que le forfait d'installation des illuminations n'augmentera pas en 2018.

Certains points seront à améliorer :

*V. Rigaud s'interroge sur la possibilité de prévoir un parking pour les personnes qui travaillent sur Rochefort, Mr le Maire répond que le problème ne se pose pas car il y a de la place dans l'après-midi, M.Th. Le Glaunec fait cependant part des difficultés d'accès pour les employés de l'EHPAD du Grand Jardin qui commencent leur travail en fin d'après-midi,

*réserver un parking pour les handicapés : Mr le Maire propose que l'ensemble du parking de l'école publique soit réservé aux places pour handicapés,

*améliorer la gestion des déchets (à cette occasion, les services techniques municipaux sont remerciés car ils nettoient le centre tous les jours y compris le week-end pendant cette période).

C. Magnen met en garde sur le durcissement à venir de la part des autorités quant aux mesures et moyens à mettre en place : 6 personnes et non 4 pour assurer le DPS, passage éventuel de la commission de sécurité...Mr le Maire répond qu'il n'a pas de patron, S. Combeau lui répond que le Préfet peut appuyer sur le bouton et éteindre les lumières.

La séance est levée à 21 heures 30.

Deux délibérations prises en séance du 10 janvier 2018 comprises entre les numéros 2018-01-01 et 2018-01-02 inclus.